

sa stabilité sociale et son haut niveau de vie, est relativement inaccessible aux messages extrémistes, antisémitiques ou autre propagande haineuse. Je crois que c'est vrai. Ce projet de loi est une loi de panique, recommandée par le premier ministre quand il était membre d'un parti socialiste et, ensuite, quand il faisait partie du comité qui l'a proposée. Le ministre soutient que la mesure est bonne. Peut-être enseignera-t-elle aux gens qu'il ne faut pas inciter à la haine, mais, selon M. Scott, elle leur enseignera aussi que les moyens à employer pour arrêter l'incitation à la haine sont l'inculpation et l'emprisonnement. Cet enseignement neutralise toute influence bénéfique que pourrait avoir le bill. Je n'en dirai pas davantage.

Cette mesure législative m'inquiète beaucoup. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens se soulèvent. La Chambre ne connaît jamais le volume des critiques qui sont exprimées. Aujourd'hui même, nous avons appris que le ministère des Finances avait créé un autre service, au coût de \$190,000, pour répondre aux lettres reçues au sujet du Livre blanc. Or, le premier ministre n'en savait rien. Dans tous les coins du pays, on s'inquiète de cette mesure. Nous avons participé aux deux guerres mondiales pour défendre la liberté de parole, non pas la liberté d'enfreindre la loi.

Le premier ministre a toutes les raisons de s'inquiéter de ce que l'on a écrit à son sujet, mais il peut tenter une poursuite pour libelle. M. Gagnon, celui qui décide actuellement de l'avenir du Canada en tant que vice-président de la Commission sur le bilinguisme et du biculturalisme et qui a déjà tenu des séances qui ont dépensé \$100,000, doit s'inquiéter aussi. Il peut tenter une poursuite pour libelle. Cela ne prend pas de temps. Toutefois, une déclaration qu'aurait faite M. Gagnon ressort. Quand on lui a proposé cela, il aurait répondu: C'est là qu'Alger Hiss a eu tort. Monsieur l'Orateur, les lois existantes nous protègent suffisamment. Lorsqu'il y a méfait qu'il soit puni. Je répète cependant que j'ai profondément conscience du danger que représenterait pour notre pays l'adoption de cette mesure législative. Je sais que nombre de mes amis juifs ont foi en cette mesure.

• (4.20 p.m.)

Toutefois, il est digne de mention que le Congrès des Juifs n'a jamais demandé rien de tel aux États-Unis en dépit du maccarthysme qui s'y est produit. Je ne puis rien faire pour l'empêcher. Je dis tout simplement, pourquoi adopter une mesure rétrograde seulement pour permettre de punir une petite minorité?

Se sert-on d'un Howitzer contre les maringouins?

Des voix: Bravo!

M. Paul St. Pierre (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, je m'oppose à presque tout dans le bill à l'étude, sauf à son objectif. Je n'ai rien à reprocher à cet objectif. Je suis convaincu que la plupart, sinon tous les députés, sont de cet avis. On tente de diminuer, dans une certaine mesure, le ferment de haine au sein de la nation canadienne.

Pour ce faire, le bill C-3 tend à créer trois nouveaux crimes. Comme nous le savons tous, nous ne pouvons créer de nouveaux crimes sans empiéter sur la liberté des citoyens. Par conséquent, c'est une mesure que le Parlement devrait toujours beaucoup hésiter à prendre. Je n'ai sûrement pas à insister sur ce point. Nous en sommes à la quatrième journée du débat, et les députés, ceux qui appuient le bill comme ceux qui s'y opposent, ont tous prouvé être conscients de la valeur de la liberté des Canadiens.

Personnellement, je suis loin d'être convaincu qu'on empiète gravement sur les droits des citoyens. J'irais même jusqu'à dire que le bill empiète gravement sur la liberté. Si je croyais que le bill entraînerait une diminution sensible de la propagande haineuse ou des luttes raciales au Canada, je l'appuierais. Je le ferais à contrecœur, mais je le ferais quand même. Mais je n'en suis pas convaincu.

Au mieux, cette loi n'accomplira rien, j'en suis convaincu. Ce n'est rien de plus qu'un morceau de contre-propagande à verser aux statuts. Mais ses résultats pourraient être plus graves. Je crains que la mesure, si elle est adoptée, ne soit bien accueillie par ces gens sordides qui s'occupent de propagande haineuse. Ce sera la couronne d'épines qu'ils pourront enfoncer sur leurs petites têtes pointues. Je craindrais qu'elle n'entraîne la publication d'autre propagande haineuse plus sournoise, plus vicieuse. Les membres déséquilibrés de la société se verront accorder une importance qu'ils ne méritent pas et, en se soustrayant à la loi, ce qu'ils feront sûrement, ils produiront un poison encore plus puissant que celui d'aujourd'hui.

J'ai l'impression qu'on tente ici de forcer l'humanité à la décence. A mon sens, ce n'est pas faisable, pour les raisons que j'espère pouvoir expliciter au cours de mes observations. D'après moi, ce n'est pas le rôle du droit criminel.

Mais avant d'en arriver là, monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement de ce qui restreint la portée de ma participation au débat actuel et notamment d'une chose, qui est d'importance. Durant toute ma vie, j'ai fait partie de la majorité. La couleur de ma